



## CONFÉRENCE INTERNATIONALE DE CONAKRY SUR LE THÈME « EXPLOITATION MINIÈRE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE EN AFRIQUE »

Conakry, du 9 au 13 juin 2008

Secrétariat International Francophone pour l'évaluation environnementale (SIFÉE) - [sifée@sifée.org](mailto:sifée@sifée.org) // [www.sifée.org](http://www.sifée.org) –  
Tel : (514) 288 2663 Fax : (514) 288 7701

Centre d'Étude et de Recherche en Environnement (CÉRE)/Université de Conakry, Guinée – Tel : 30.224.46.56.37

### LEÇONS TIRÉES ET PRINCIPALES RECOMMANDATIONS FORMULÉES

Du 9 au 13 Juin 2008, Conakry a abrité la Conférence internationale sur le thème «*Exploitation minière et développement durable en Afrique*», organisée conjointement par le Secrétariat international francophone pour l'évaluation environnementale (SIFÉE) et le Centre d'Étude et de Recherche en Environnement (CÉRE)/Université de Conakry.

L'organisation de cette conférence sur les ressources minières en Afrique se justifie pour plusieurs raisons. En effet, les ressources minérales du continent africain sont importantes et leur exploitation dans plusieurs pays a engendré le développement et la croissance d'une industrie minière industrielle ces 20 dernières années. Pour ces pays, les ressources minérales représentent une part importante du PIB et des exportations. Cependant, le développement de l'industrie minière s'accompagne de problématiques majeures sur les plans économique, environnemental et social. En effet, les conditions souvent désavantageuses pour les pays des contrats et codes miniers, l'importance des impacts environnementaux et l'ampleur des conséquences socio-sanitaires sur les communautés riveraines des projets miniers engendrent une critique soutenue des pratiques de l'industrie par nombre d'ONG et autres organisations de la société civile.

La volonté de réorienter l'industrie vers un développement durable a donné lieu à l'émergence d'un certain nombre d'initiatives majoritairement dans les domaines environnemental et social, ainsi qu'à l'élaboration et plus récemment à la révision de textes réglementaires visant à encadrer les pratiques de l'industrie. Cependant, ces normes et initiatives sont d'une part insuffisantes au regard des enjeux de l'exploitation minière et connaissent d'autre part des difficultés de mise en œuvre. Cependant, des expériences de réussites et d'échecs de prise en compte des enjeux de l'industrie minière existent et méritent d'être capitalisées en vue de faire de ce secteur un levier pour un développement durable des pays riches en ressources minérales. C'est cette perspective que la Conférence internationale a soumis à l'expertise et aux discussions des acteurs de l'industrie, des spécialistes et praticiens présents à Conakry. Cette Conférence avait donc pour objectif d'identifier les pistes de solutions potentielles pour une contribution de l'industrie minière à un développement durable en Afrique.

La thématique de la durabilité dans l'industrie minière a été abordée par les différents intervenants selon plusieurs angles allant des cadres réglementaires économiques, sociaux et environnementaux, aux modalités de fermeture des sites miniers en passant par la responsabilité sociale des entreprises, la prise en charge des impacts sur les milieux récepteurs et la biodiversité, la gestion des relations communautaires ou les enjeux globaux (genre, changements climatiques etc.). La conférence internationale de Conakry a donné lieu à des échanges constructifs autour d'initiatives novatrices testées dans plusieurs projets, dans une recherche d'harmonie entre l'exploitation minière, le développement communautaire, la protection environnementale ou la gestion transparente des recettes minières. La présentations des différentes études de cas, initiatives et expériences ainsi que les discussions auxquelles ces exposés ont donné lieu ont de répertorier les enjeux majeurs autour desquels les actions futures devraient être orientées et de proposer des recommandations. Ces recommandations portent sur 5 points.

#### 1. Politique minière et cadres réglementaires

Sur le plan des politiques minières et des cadres réglementaires, les enjeux identifiés ont porté sur la nécessité d'adopter une vision globale et intégrée des activités minières (industrielle et artisanale, exploration, exploitation et transformation) pour l'élaboration des politiques. Cette perspective devrait être intégrée au mouvement d'harmonisation continentale amorcé depuis quelques années. Ce processus a reçu un appui favorable, notamment compte tenu du besoin de la création d'un code minier communautaire; l'exemple de l'UEMOA a été évoqué et encouragé. Par ailleurs, les législations devraient être mieux vulgarisées.

Sur le plan des propositions, l'imposition à travers les textes législatifs, de redevances obligatoires à l'endroit de communautés locales tel que proposé par la Banque mondiale et la SFI, est préconisée comme un ajustement

adéquat aux textes actuellement en vigueur. Ces politiques devraient par ailleurs assurer une meilleure prise en compte des préoccupations des populations riveraines. Au-delà de leur élaboration, la mise en œuvre de politiques nécessite un besoin réel de renforcement des capacités des acteurs gouvernementaux qui en sont responsables. Outre la réglementation qui s'avère en général insuffisante ou peu adaptée à l'activité minière, de nombreuses initiatives de responsabilité sociale corporatives ont vu le jour. Cependant, les enjeux de responsabilité ne sont pas identifiés de manière satisfaisante, de telle sorte que l'on observe une responsabilisation excessive des entreprises au détriment des États. Cette situation qui menace de délégitimer les États a également comme conséquence de favoriser les interactions directes entre les entreprises et les communautés alors que ces dernières ne disposent pas toujours des capacités nécessaires aux négociations qu'impliquent de telles interactions. Par ailleurs, l'ensemble des processus interactifs impliquant les communautés, notamment les programmes de gestion environnementale et sociale nécessitent une communication et une diffusion constante de l'information, une adaptation des normes au contexte local, une co-gestion des programmes de suivi avec les acteurs locaux et nationaux ou un suivi et une évaluation indépendante de la mise en œuvre de ces programmes.

## **2. La détermination des rôles et des responsabilités des acteurs**

Cette définition des rôles et responsabilités prend tout son sens au regard des enjeux entourant le concept de responsabilité sociale corporative. Il est question dans un premier temps de clarifier le rôle de l'État. Celui-ci a pour mission de coordonner les efforts déployés par les différents acteurs, dans le but d'appuyer la mise en œuvre des initiatives déjà en cours. Il s'agit par ailleurs d'encourager la mise en place d'espaces de concertation permanente entre les acteurs concernés. Ce dernier point implique une clarification des normes et pratiques nationales ou régionales concernant les processus de consultation, la création de lieux d'échange sur les meilleures pratiques et la réduction des risques de confrontation directe entre les entreprises et les communautés riveraines. En ce qui concerne les entreprises, il est nécessaire de les encourager à mettre en place des plans de soutien et d'implication des populations à l'image des ententes sur les répercussions et les avantages ou des ententes sur la gestion des impacts tels que pratiqués dans certains pays comme le Canada ou l'Australie. Ces ententes permettraient d'optimiser les retombées économiques, sociales et environnementales au niveau local. Finalement, la nécessité de maximiser les investissements locaux concerne autant l'État que les entreprises. Pour l'État, il s'agit d'utiliser les taxes et redevances minières afin de faire face à sa responsabilité sociale auprès des communautés (infrastructures, santé, éducation, etc.).

## **3. L'amélioration de la pratique des études d'impact**

Plusieurs lacunes quant à la pratique actuelle des études d'impact ayant été soulevées, les recommandations sur ce thème portent sur l'amélioration des processus, notamment sur le plan des impacts sociaux. Il s'avère indispensable d'introduire dans les réglementations nationales, une clause prévoyant l'appropriation par les communautés locales de l'information produite lors de ces études. Il est par ailleurs nécessaire d'élargir le spectre des impacts retenus par ces études, de manière à y inclure des dimensions oubliées telles que la santé. En outre, il serait fondamental d'assurer une consultation et une participation effective des communautés à ces processus. Finalement, pour une prise en charge systématique des impacts, il faudrait adopter une approche environnementale et sociale en termes de Cycle de vie, prenant en compte toutes les étapes de l'activité minière allant de l'élaboration des politiques au suivi post-fermeture, en passant par l'exploration, la planification, l'exploitation et la fermeture. Ces propositions font appel à l'agencement d'une diversité de connaissances scientifiques afin d'intégrer les différentes exigences. Pour cette raison, la mise sur pied de programmes et de laboratoires de recherche multidisciplinaires a été proposée.

## **4. La participation communautaire**

Sur le plan de la participation communautaire, deux tendances ont été identifiées : la réalisation d'infrastructures sociales ou le renforcement des capacités locales. C'est la seconde approche qui est privilégiée afin de parvenir à une responsabilisation des communautés. Pour cette raison, le renforcement de la participation communautaire reste indispensable. Dans ces conditions, il est nécessaire de reconsidérer la présence prédominante de l'État sur certains comités de pilotage d'initiatives destinées aux communautés. D'autre part, la définition des droits de propriété des communautés représente une condition préalable à leur implication réelle. Finalement, les ONG ont le potentiel d'offrir à ces communautés un appui appréciable si celles-ci leur en donne le mandat. Pour les ONG impliquées dans le renforcement des capacités, l'idée est de responsabiliser les populations pour une identification et une gestion autonome des projets de développement communautaires. Cette perspective permettrait ainsi de garantir la pérennité des projets après la fin des projets miniers.

## 5. L'exploitation minière artisanale

D'une manière générale, l'identification des impacts a permis d'effectuer une distinction entre l'exploitation artisanale et l'exploitation industrielle. En effet, ces deux formes d'activités sont menées par des acteurs distincts, disposant de moyens et de capacités incomparables. Par ailleurs, l'exploitation minière artisanale génère des impacts environnementaux majeurs et menace la sécurité des travailleurs. Dans ces conditions, la nécessité d'un accompagnement de ce type d'activité est d'une importance primordiale. Par ailleurs, plusieurs enjeux de co-existence de ces deux formes d'exploitation ont été soulevés. Cependant, l'exploitation artisanale fait l'objet de beaucoup moins d'analyses et d'initiatives d'appui, de telle sorte qu'il a majoritairement été question de l'exploitation industrielle. Cependant, la nécessité de mieux organiser cette forme d'exploitation se fait plus que jamais sentir compte tenu des enjeux sociaux économiques et environnementaux qu'elle implique mais également pour une meilleure harmonisation avec l'exploitation minière industrielle.

En conclusion, l'organisationnel de cette conférence tombe à point nommé dans la mesure où cette période est un moment crucial pour l'industrie minière africaine. En effet, plusieurs pays (dont la Guinée, la République démocratique du Congo ou l'Afrique du Sud, pour ne citer que ceux-là) sont en processus de révision des modalités de l'exploitation minière. Par ailleurs, plusieurs processus d'harmonisation continentale ou régionale des législations minières sont en cours. Pour cette raison, les processus en cours pourraient bénéficier des débats de cette conférence et particulièrement les recommandations qui en sont issues.

Le SIFÉE et le CÉRE, tiennent à remercier encore toutes les institutions qui ont contribué directement ou indirectement à la réalisation de cet événement majeur. Il s'agit entre autres de l'Agence canadienne de développement international (ACDI), la Banque mondiale, l'Institut de l'énergie et de l'environnement de la francophonie (IEPF), la Chambre des Mines de Guinée, Rio Tinto Simfer S.A., Rio Tinto Alcan, CRC SOGEMA, BHB (BHP)-Billiton, Anglogold Ashanti, SNC-Lavalin Environnement, le Gouvernement du Canada, l'Agence française de développement (AFD), la Compagnie de Bauxite de Guinée (CBG), le Groupe d'études interdisciplinaires en géographie et environnement régional (GEIGER), la Société des Mines de Fer de Guinée (SMFG), le Ministère de l'Agriculture, Élevage, Environnement, Eaux et Forêt de la Guinée (MAEEEF) et la Société Générale des Banques en Guinée. Ils remercient aussi les personnes ressources qui se sont investis des mois durant à travers les comités organisation, le comité scientifique, le comité de coordination et son secrétariat.

En endossant ces leçons et recommandations, le SIFÉE et le CÉRE ainsi que leurs partenaires, espèrent contribuer à la décision politique aussi bien aux niveaux international, régional que national.

Karim SAMOURA, M. sc., DEPA, Ph D (c )  
Directeur général  
Secrétariat international francophone  
Pour l'évaluation environnementale (SIFÉE<sup>1</sup>)

Pr Ibrahima BOIRO, Ph D  
Directeur général  
Centre d'Études et de Recherche en  
Environnement (CÉRE<sup>2</sup>)

---

<sup>1</sup> Le SIFÉE est une organisation non gouvernementale internationale à but non lucratif, dont la mise en place résulte des efforts combinés de divers praticiens en évaluation environnementale provenant d'institutions gouvernementales, associatives, mixtes et privées des pays de toute la francophonie<sup>1</sup>. Il est dirigé par un conseil d'administration de 13 membres, dont un représentant de votre ministère. Il a pour principale mission de promouvoir les évaluations environnementales dans le monde francophone comme outil de développement durable. De ce fait, il contribue depuis une décennie au renforcement des capacités d'intervention des spécialistes, décideurs et autres acteurs de développement œuvrant dans les secteurs de l'évaluation environnementale, de la participation publique et du développement durable, en favorisant, entre autres, des échanges d'expériences entre eux et en mettant à leur disposition l'information technique et scientifique appropriées. Il prodigue divers services aux organismes membres et à leurs adhérents, ainsi qu'à ses partenaires dans l'espace francophone en particulier. Dans ce cadre, il apporte par le biais des Écoles d'été et Colloques internationaux, des séminaires régionaux et par d'autres moyens comme la publication d'actes de Colloques, des mémoires d'information et de sensibilisation, la diffusion d'outils d'évaluation environnementale, une information pertinente à différentes catégories d'acteurs et aux autorités compétentes en matière de développement durable.

<sup>2</sup> Le Centre d'Étude et de Recherche en Environnement (CÉRE) est une institution universitaire en environnement vouée au développement durable de la Guinée et de la sous région. Ses champs de compétence sont l'enseignement, la recherche et les prestations de service. Le CÉRE offre un programme de Master en sciences de l'environnement avec deux profils : Recherche et Professionnel. Il effectue des activités de recherche favorisant une approche pluridisciplinaire et transdisciplinaire avec une orientation recherche-développement. Le CÉRE exécute des mandats dans le cadre de prestations de service, en lien avec sa mission et ses compétences. Par la qualité de ses enseignements, programmes de recherche et prestations de service, il constitue un acteur majeur dans son milieu.